

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS**

Séance du samedi 21 mars 2026

Délibération n°2026-01

Nombre de Membres :

du Conseil Municipal : 15
en exercice : 15
présents : 14
représentés : 1

Votes :

Pour : 12
Contre : 0
Absentions : 3

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2026 (par mail)

Date d'affichage de la convocation : 17 mars 2026

Présents : AILLAUD Thierry, ANDUGAR Aurore, AVIGNON Sarah, BOUBAL Vincent, DESCAMPS Charlene, DURAND HALLEY Samuel, DUSCHA Catherine, FAURE Emilie, FOURNIER Alain, JANSANA Simon, MASSOL Serge, SCAGLIA Marie-Jo, TAURINES Merryl, TREMOULET Bernard

Pouvoir : Pierre AMALOU à Catherine DUSCHA

Absents :

Secrétaire de séance : Thierry Aillaud

ELECTION DU MAIRE

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Suffrages exprimés pour Pierre AMALOU : 12
- Majorité requise : 8

Le conseil municipal, par :

- 12 voix POUR,
- 3 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

ELIT Monsieur Pierre AMALOU, maire de la commune d'Argelliers ;

INSTALLE Monsieur Pierre AMALOU en qualité de maire de la commune d'Argelliers ;

AUTORISE Monsieur Pierre AMALOU à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à ARGELLIERS, le 21 mars 2026

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture

Après affichage

Le secrétaire, 	Pour le Maire, Pierre Amalou, empêché, Bernard Tremoulet, 1 ^{er} Adjoint, 
---	---